



Baisse de la TVA dans la restauration, un site web répertorie les établissements qui jouent le jeu en Charente-Maritime

vendredi 7 août 2009, par [lpe](#)



Afin d'accompagner l'effort de l'Etat et des restaurateurs et de **valoriser les établissements de la Charente-Maritime ayant déjà répercuté la baisse de la TVA à 5,5%**, la Préfecture de la Charente-Maritime, le Comité Départemental du Tourisme (CDT), l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière (UMIH), et la Fédération Départementale de l'Hôtellerie de Plein Air (FDHPA) s'unissent pour communiquer au public (habitants et touristes) la liste de ces restaurants.

Cette liste sera publiée sur le site www.ma-tva-baisse.com qui a été réalisé pour l'occasion par le Comité départemental du tourisme de Charente-Maritime.

Pour pouvoir bénéficier de cette promotion le professionnel doit :

- avoir apposé sur sa devanture l'autocollant « la TVA baisse les prix aussi ! »
- avoir inscrit lisiblement sur les cartes les nouveaux prix pratiqués et barré les anciens prix
- s'être inscrit sur le site www.ma-tva-baisse.com en précisant les engagements pris

Une initiative intéressante pour ce département de Charente-Maritime qui est l'un des plus touristiques de France.

Crédits photo CDT17

N'oubliez pas, journal d'été du Petit économiste spécial tourisme chez votre marchand de journaux : [cliquez ici](#)